



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8274<sup>e</sup>** séance

Vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Nebenzia . . . . . (Fédération de Russie)

*Membres :*

|                                                               |                          |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Bolivie (État plurinational de) . . . . .                     | M. Llorentty Solíz       |
| Chine . . . . .                                               | M. Ma Zhaoxu             |
| Côte d'Ivoire . . . . .                                       | M. Djédjé                |
| États-Unis d'Amérique . . . . .                               | M <sup>me</sup> Haley    |
| Éthiopie . . . . .                                            | M. Alemu                 |
| France . . . . .                                              | M. Delattre              |
| Guinée équatoriale . . . . .                                  | M. Esono Mbengono        |
| Kazakhstan . . . . .                                          | M. Umarov                |
| Koweït . . . . .                                              | M. Alotaibi              |
| Pays-Bas . . . . .                                            | M. Van Oosterom          |
| Pérou . . . . .                                               | M. Meza-Cuadra           |
| Pologne . . . . .                                             | M <sup>me</sup> Wronecka |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . | M <sup>me</sup> Pierce   |
| Suède . . . . .                                               | M. Skoog                 |

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 55.*

### **Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*parle en russe*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont elle a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de mai. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadrice Wronecka et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/516, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Koweït. Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin et vous souhaiter plein succès dans la conduite de ses travaux. Je me joins aussi à vous pour remercier S. E. l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies, du brio

et du professionnalisme avec lesquels elle a présidé le Conseil le mois dernier, qui a été très chargé.

Nous avons tenu ces deux dernières semaines deux longs cycles de négociations au niveau des experts, outre les réunions tenues au niveau bilatéral auxquelles ont pris part tous les membres du Conseil. Lors de ces réunions inclusives caractérisées par une transparence totale, nous avons écouté toutes les propositions formulées et tenu compte de tous les amendements proposés et de tous les problèmes posés. Nous voudrions remercier ici tous les membres du Conseil de leur esprit positif et de leur participation constructive durant la phase d'élaboration du projet de résolution S/2018/516, que nous soumettons au vote aujourd'hui.

Nous demandons à tous les membres de voter pour ce texte, car, pour l'essentiel, il reprend le libellé de résolutions et de déclarations présidentielles antérieures. Il prie toutes les parties de respecter pleinement le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la protection de la population civile, et réaffirme qu'il importe de prendre des mesures appropriées pour garantir la sécurité, le bien-être et la protection des civils et veiller à ce que les responsables de toutes les violations répondent de leurs actes. Ce texte réaffirme l'obligation découlant de l'article premier des Conventions de Genève de respecter et de faire respecter en toutes circonstances le droit international humanitaire. En outre, le Conseil de sécurité prie instamment le Secrétaire général d'examiner la présente situation et de lui soumettre un rapport écrit, dans les meilleurs délais, au plus tard dans les 60 jours à compter de l'adoption de ce projet de résolution, comprenant notamment des propositions sur les moyens de garantir la sécurité, la protection et le bien-être de la population civile palestinienne se trouvant sous occupation israélienne et en particulier des recommandations relatives à un mécanisme de protection international.

Compte tenu de cette situation critique, nous demandons encore une fois aux membres du Conseil de voter pour ce projet de résolution.

**M<sup>me</sup> Haley** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter la Fédération de Russie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Je tiens à remercier la mission polonaise pour les efforts qu'elle a consentis pour que les travaux du Conseil se déroulent sans heurts. D'emblée, je voudrais préciser à l'intention de mon collègue koweïtien qu'ils n'ont pas tenu compte des

modifications apportées par tout le monde – en effet, nous en avons présentées un certain nombre – et qu’il y avait des préoccupations au sein du Conseil de sécurité quant au fait que le Hamas n’était pas mentionné dans le projet de résolution (S/2018/516).

Le projet de résolution présenté par le Koweït fait une description extrêmement partielle de ce qui s’est passé à Gaza ces dernières semaines. Quiconque se soucie du processus de paix devrait voter contre ce texte. Mais il ne faut pas s’y tromper : quel que soit le choix que feront les autres s’agissant de leur vote, les États-Unis s’opposeront à ce projet de résolution et nous y opposerons notre veto si nécessaire.

C’est le groupe terroriste Hamas qui porte la principale responsabilité des terribles conditions de vie à Gaza. C’est le Hamas qui était le Gouvernement *de facto* à Gaza ces 11 dernières années. C’est le Hamas qui a systématiquement détourné l’aide humanitaire en faveur des infrastructures militaires, en construisant des roquettes au lieu d’écoles, des tunnels de terreur au lieu d’hôpitaux. C’est le Hamas qui a attaqué les points d’accès humanitaire à Gaza, qui sont des voies d’approvisionnement vitales pour le peuple palestinien. C’est le Hamas et ses alliés qui ont effectué des tirs de roquettes aveugles – au moins 70, rien que cette semaine – en direction de communautés israéliennes. C’est le Hamas qui a incité à des actes de violence le long de la barrière frontalière, en infiltrant délibérément ses combattants terroristes parmi les civils, en utilisant délibérément des innocents comme boucliers humains. C’est le Hamas qui appelle ouvertement à la destruction de l’État d’Israël. C’est le Hamas qui refuse de coopérer avec l’Autorité palestinienne pour qu’ils unissent leurs efforts en faveur de la paix. Et pourtant, la résolution présentée par le Koweït ne fait aucune mention du Hamas, absolument aucune.

Au lieu de cela, la résolution rejette toute la responsabilité sur Israël. Le Koweït blâme même Israël pour les tirs de roquettes effectués par le Hamas en direction d’un terrain de jeu d’une école maternelle en Israël. Comme par hasard, ce texte fait abstraction du fait qu’il n’y a aucune colonie de peuplement israélienne ni aucun soldat israélien à Gaza. Il n’y en a pas eu depuis 2005. Il fait abstraction du fait que, selon les responsables du Hamas eux-mêmes, la majorité des personnes tuées par les Forces de défense israéliennes ces dernières semaines étaient des membres du groupe terroriste du Hamas, et non des civils pacifiques. Enfin,

le projet de résolution perpétue le parti pris contre Israël qui caractérise depuis longtemps l’ONU.

Ce sont des projets de résolution comme celui-ci qui portent atteinte à la crédibilité de l’ONU s’agissant de son traitement du conflit israélo-palestinien. Parce que ce projet de résolution fait une description extrêmement inexacte des derniers événements survenus à Gaza et parce qu’il nuit à tous les efforts visant à instaurer la paix, les États-Unis s’y opposeront et y opposeront leur veto si nécessaire. Toutefois, il y a une autre solution.

Pour ceux qui sont capables d’admettre la réalité, à savoir que le terrorisme du Hamas est un facteur majeur dans les troubles récents et les conditions terribles à Gaza, nous proposons un autre projet de résolution (S/2018/520). Ce projet de résolution attribue les responsabilités aux vrais responsables. Il contient de nombreux éléments qui ne figurent pas dans le projet de résolution présenté par le Koweït. Il condamne les tirs de roquettes aveugles effectués par le Hamas en direction de communautés civiles israéliennes. Il condamne le fait que le Hamas détourne des ressources aux fins de construire des infrastructures militaires. Il exige que le Hamas cesse ses efforts délibérés visant à mettre en danger les civils palestiniens le long de la barrière frontalière. En présentant ce projet de résolution, nous offrons aux membres du Conseil de sécurité d’autres options.

Ils peuvent choisir de condamner les terroristes qui sont responsables de l’incitation à la violence à Gaza au lieu de condamner un pays qui a agi en état de légitime défense, comme n’importe qui d’entre nous le ferait. Ils peuvent choisir de voter en condamnant les deux parties ou aucune des deux parties. Enfin, ils peuvent choisir de voter pour le projet de résolution présenté par le Koweït et contre le projet de résolution présenté par les États-Unis. Ce faisant, ils indiqueront clairement qu’ils estiment que c’est Israël qui porte toute la responsabilité et que le groupe terroriste Hamas ne porte aucune responsabilité.

La situation qui règne à Gaza est vraiment tragique. Personne ne devrait avoir à vivre dans de telles conditions. Les États-Unis demeurent pleinement déterminés à rechercher un accord de paix à long terme entre les Palestiniens et les Israéliens. Un tel accord profiterait à l’ensemble de la région du Moyen-Orient, et plus particulièrement aux peuples palestinien et israélien. Mais il existe une condition préalable, indispensable, à la paix, et c’est de reconnaître la réalité. L’une de ces réalités est que le Hamas constitue un obstacle majeur à la paix. Il contrôle Gaza et utilise ses ressources non

pas pour aider les habitants de Gaza, mais pour faire la guerre à Israël.

Une autre réalité est que lorsque l'ONU prend parti pour les terroristes et contre Israël, comme le fait le projet de résolution présenté par le Koweït, elle ne fait qu'entraver un règlement pacifique du conflit. Nous encourageons vivement le Conseil de sécurité à voter contre le projet de résolution présenté par le Koweït et à prendre en compte les préoccupations concernant le Hamas en votant pour le projet de résolution présenté par les États-Unis. Tous ceux qui sont autour de cette table ont un choix à faire – soutenir le Hamas ou non. Ce vote sera éloquent.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2018/516, déposé par le Koweït.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, France, Kazakhstan, Koweït, Pérou, Fédération de Russie, Suède

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique

*S'abstiennent :*

Éthiopie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

**Le Président** (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, une voix contre et 4 abstentions. Le projet de résolution n'a pas été adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Le projet de résolution (S/2018/516), qui n'a pas été adopté par le Conseil de sécurité en raison du veto des États-Unis, a été déposé par notre pays au nom du Groupe de États arabes, le Koweït étant le membre du Groupe des États arabes qui siège actuellement au Conseil. L'Organisation de la coopération islamique a également apporté son appui à ce projet de résolution lors de son extraordinaire sommet d'urgence qui s'est tenu récemment à Istanbul. Nous déplorons que le Conseil n'ait pas adopté ce projet de résolution, qui stipule qu'il faut garantir une protection internationale au peuple palestinien. Ces derniers jours ont montré que, compte tenu de la situation tragique dans

laquelle il vit, le peuple palestinien a désespérément besoin de convaincre notre conscience pour que nous lui fournissions la protection nécessaire contre les massacres perpétrés par Israël, Puissance occupante.

Comme le montrent non seulement les dernières manifestations mais aussi les 50 dernières années, le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et les résolutions du Conseil de sécurité n'ont pas été pris en considération. Nous tenons à remercier tous les pays qui ont voté pour le projet de résolution de leurs positions de principe et d'appui en faveur de la Charte des Nations Unies et du droit international.

En votant contre ce projet de résolution aujourd'hui, le message qu'a envoyé le Conseil est que la Puissance occupante n'est pas tenue de respecter le droit international ou les résolutions du Conseil de sécurité, qu'elle n'est pas soumise aux condamnations ou à l'obligation de rendre des comptes, et que le peuple palestinien, même après les agressions à répétition et les maintes violations de ses droits fondamentaux de la part d'Israël, ne mérite même pas un mécanisme qui lui garantirait une protection internationale, et ce, en dépit des affirmations du Conseil et de son engagement à protéger les civils, conformément à nombre de ses résolutions. Le message est également que les événements les plus récents, qui ont coûté la vie à des centaines de civils et fait des milliers de blessés, dont des femmes et des enfants, ne justifient pas une enquête indépendante et transparente en vue d'identifier l'auteur de ces actes, même si nous savons tous qui est l'agresseur et qui est responsable de ces agissements.

L'incapacité du Conseil à assumer ses responsabilités et à contraindre la Puissance occupante à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité ne fera qu'aggraver la situation dans les territoires occupés et intensifier le sentiment de frustration et de désespoir chez les Palestiniens, ce qui, sans aucun doute, alimentera la violence, l'instabilité, la haine et l'extrémisme.

À cet égard, je voudrais reprendre les questions que l'Émir de l'État du Koweït, S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, a posées au monde entier dans son allocution au septième Sommet extraordinaire de l'Organisation de la coopération islamique, qui s'est tenu à Istanbul le 18 mai. Il a demandé :

« Pourquoi les Palestiniens doivent-ils continuer de souffrir? Pourquoi ne faisons-nous

aucun cas des résolutions du Conseil de sécurité, et pourquoi ne les appliquons-nous pas? Pourquoi la communauté internationale ne parvient-elle pas à agir pour régler la situation? Pourquoi Israël jouit-il de l'impunité? Pourquoi toutes ces vies perdues? Pourquoi le monde entier reste-t-il silencieux devant tant de sang versé? »

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je m'associe à mes collègues pour vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil pour ce mois, et pour dire que le Royaume-Uni se réjouit à la perspective de travailler avec la Russie. Je remercie également la Pologne pour sa brillante présidence du Conseil le mois dernier.

Le Royaume-Uni reste extrêmement préoccupé par la situation à Gaza. Nous condamnons les agissements violents du Hamas, du Jihad islamique palestinien et d'autres organisations terroristes, et nous les condamnons sans réserve. Nous avons récemment été témoins d'inacceptables attaques au mortier et à la roquette lancées contre Israël depuis Gaza. Ces actes de terreur réduisent à néant les efforts de paix, et ils doivent cesser. Ces dernières semaines, nous avons été témoins de violence, de l'instrumentalisation de manifestations pacifiques par le Hamas et d'un nombre inquiétant de tirs à balles réelles. Au Royaume-Uni, depuis 2001 une interdiction frappe l'aile militaire du Hamas, qui est considérée comme une organisation terroriste, et le Royaume-Uni a mis en place des sanctions à l'encontre de hauts responsables du Hamas.

La violence récente a entraîné la mort tragique de plus de 100 Palestiniens, et nous réitérons qu'il faut d'urgence établir les faits entourant les événements de ces dernières semaines. La dégradation de la situation à Gaza doit nous pousser à nous concentrer sur la manière dont nous pouvons œuvrer d'urgence à régler les problèmes de longue date entre Israël et le peuple palestinien.

Le Royaume-Uni appuie depuis longtemps l'action des Nations Unies sur le conflit israélo-palestinien. Il est donc regrettable que les projets de résolution examinés aujourd'hui (S/2018/516 et S/2018/520) contiennent des éléments qui sont soit mal proportionnés soit trop vagues pour être viables. Ainsi, le texte koweïtien s'abstient de mentionner des acteurs terroristes, dont le Hamas et le Jihad islamique palestinien, et, en proposant la création d'un mécanisme de protection international, il risque de susciter des attentes peu réalistes. Nous condamnons le Hamas

mais, dans le même temps, nous regrettons que le texte américain n'évoque pas suffisamment les responsabilités et obligations d'Israël s'agissant de la bande de Gaza. Par conséquent, le Royaume-Uni s'abstiendra dans le vote sur les deux projets de résolution aujourd'hui.

Ce que je viens de présenter est notre raisonnement de principe, et il convient de ne pas y lire davantage.

**M. Delattre** (France) : Je voudrais commencer par féliciter la Pologne pour son excellente présidence du Conseil de sécurité au mois de mai, et la Russie pour son accession à la présidence, en lui souhaitant un plein et entier succès.

Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de s'unir autour d'un texte. Au nom du réalisme et du pragmatisme, et indépendamment même des différences qui peuvent exister entre nous sur le fond, qui peut contester en effet que la gravité de la situation à Gaza et les risques qui en résultent pour la stabilité régionale appellent une expression forte du Conseil de sécurité?

Nous touchons ici au cœur des responsabilités du Conseil, tant au titre du rôle que lui reconnaît la Charte des Nations Unies en matière de paix et de sécurité, que de son rôle historique sur le conflit israélo-palestinien. C'est le Conseil qui en a défini, sur plusieurs décennies, les principaux paramètres de résolution – ces mêmes paramètres qui sont désormais fragilisés par les initiatives unilatérales. Si le Conseil abdique aujourd'hui ses responsabilités, qui les assumera?

Après deux mois marqués par un bilan de près de 120 morts et 4 000 blessés par balles, et alors que le risque d'escalade n'a jamais été aussi élevé depuis 2014 à Gaza, comme l'ont montré les dizaines de roquettes tirées depuis Gaza sur le territoire israélien au cours des derniers jours, le Conseil demeure silencieux. Le lourd silence du Conseil est de plus en plus assourdissant. Ce silence n'est ni acceptable, ni même compréhensible. Il n'est pas acceptable pour les populations palestinienne et israélienne, premières victimes du conflit; il n'est pas compréhensible pour le monde qui nous regarde et jugera sévèrement notre inaction face au risque d'un nouveau conflit au Moyen-Orient; il est désastreux enfin pour la crédibilité même du Conseil et, plus largement, du multilatéralisme auquel, pour ce qui nous concerne, nous croyons plus que jamais.

Nous étions disposés à nous engager dans une discussion constructive sur tous les projets de texte présentés aux membres du Conseil au cours des

derniers mois, sans exception. Nous pouvions avoir des difficultés avec tel ou tel texte mais, précisément, nous croyions à la possibilité de surmonter ces difficultés par la discussion, nous croyions à la possibilité de bâtir de manière patiente et pragmatique le consensus. Après tout, c'est le cœur même de nos responsabilités aux termes de la Charte.

Une nouvelle occasion nous était donnée de sortir de ce silence en nous engageant dans la discussion du projet de résolution présenté par le Koweït (S/2018/516). Le texte initialement présenté soulevait des difficultés. Nous nous sommes, avec d'autres membres du Conseil, engagés dans une discussion exigeante pour l'améliorer sensiblement. C'était, d'emblée, la condition que nous avions mise pour pouvoir apporter notre soutien à ce texte.

Le texte final n'est certes pas parfait. Nous aurions, par exemple, souhaité qu'il établisse clairement la responsabilité du Hamas et qu'il condamne explicitement les tirs de roquettes contre Israël. Mais les consultations approfondies des deux dernières semaines ont conduit à des améliorations importantes. Le texte auquel nous avons apporté notre soutien aujourd'hui répond à une situation où, de manière répétée au cours des dernières semaines, et en particulier au cours de la journée du 14 mai, au cours de laquelle plus de 60 personnes ont perdu la vie, nous avons assisté à un usage disproportionné et indiscriminé de la force. Ce texte déplore cette situation et appelle à ce que le droit à manifester pacifiquement soit respecté. Il appelle aussi à ce que des mesures de protection soient prises dans les territoires palestiniens, et en particulier à Gaza, et demande au Secrétaire général un rapport dans les deux mois sur le sujet.

Mais le texte sur lequel nous venons de nous prononcer ne s'arrête pas là et répond, au moins en partie, aux préoccupations que nous avons fait valoir. À titre d'exemple, ce texte condamne tous les actes de violence contre tous les civils, y compris les actes de terrorisme. Il appelle toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Il déplore toute action susceptible de mettre en danger la vie des civils et appelle tous les acteurs à s'assurer que les manifestations demeurent pacifiques. Il ne fait plus l'impasse sur les tirs de roquettes visant les civils sur le territoire israélien. Il rappelle enfin que la levée du blocus à Gaza, qui est une nécessité, doit se faire dans le respect des préoccupations de sécurité de tous. Et, comme le Conseil le sait, la France ne transigera jamais

avec la sécurité d'Israël. Le texte encourage enfin à des initiatives visant à améliorer à long terme la situation humanitaire à Gaza, conformément aux propositions du Coordinateur spécial des Nations Unies, M. Nikolay Mladenov, et à des progrès tangibles dans le domaine de la réconciliation inter-palestinienne.

Il se termine sur un appel à une relance du processus de paix en vue d'un accord entre les parties dans le cadre de la solution des deux États. L'ensemble de ces éléments, comme notre volonté de permettre au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, nous ont conduits à voter en faveur de ce texte. Le sens de notre travail, la vocation même qui est la nôtre, la vocation même du Conseil est de travailler à parvenir à une compréhension et à une réaction communes aux menaces à la paix et à la sécurité. Nous appelons une fois de plus chacun à s'engager dans cette voie de bonne foi et avec obstination. Il en va de la crédibilité du Conseil et de notre action collective.

**M. Umarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : La délégation kazakhe félicite la Fédération de Russie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous souhaitons plein succès à nos collègues à la tête des travaux du Conseil en ce mois de juin. Nous rendons également hommage à M<sup>me</sup> Wronecka, à son équipe et à la Pologne pour avoir dirigé avec brio et professionnalisme les activités du Conseil le mois dernier.

Le Kazakhstan a voté aujourd'hui pour le projet de résolution S/2018/516 déposé par le Koweït, car nous croyons que toute forme de violence contre les civils – y compris les actes de terreur, de provocation, d'incitation à la violence et de destruction – doivent cesser. Des vies ont été perdues et nous ne pouvons pas rester silencieux.

Face au conflit israélo-palestinien, le projet de résolution appelle aux bons offices du Secrétaire général et à l'utilisation des mécanismes de rétablissement de la paix de l'ONU. Dans le même temps, le document exhorte toutes les parties à s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver les tensions ou de conduire à une escalade du conflit dont nous pourrions ne pas nous remettre. En tant que partisan du projet de résolution, nous tenons également à réitérer notre position de principe en faveur du règlement des différends par un dialogue pacifique, des mesures de confiance et des négociations constructives entre les États sur la base d'une responsabilité égale en matière de paix et de sécurité.

Astana appelle la communauté internationale et les parties au conflit à renouveler de toute urgence leurs efforts afin de mettre en place les conditions nécessaires pour relancer des négociations crédibles et parvenir, sans retard, à la création d'un État palestinien indépendant, vivant côte à côte dans la paix et l'harmonie avec Israël dans des frontières sûres et reconnues. Cet objectif doit être atteint sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de Madrid, y compris le principe de la terre contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route du Quatuor, comme demandé dans la résolution 2334 (2016) et d'autres résolutions applicables.

Je voudrais terminer en exhortant toutes les parties à trouver un terrain d'entente, car la paix et la sécurité sont la seule solution possible à cette question difficile.

**M. Ma Zhaoxu** (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis convaincu que, sous votre direction, les travaux du Conseil feront de nouveaux progrès. Je voudrais remercier la Pologne de son importante contribution aux travaux du Conseil durant sa présidence du Conseil le mois dernier.

À l'heure actuelle, les yeux du monde sont rivés sur la situation tendue en Palestine. La Chine se déclare gravement préoccupée par la violence du conflit dans la zone frontalière de Gaza, qui a causé de lourdes pertes. Nous sommes opposés à tout acte de violence contre les civils et appelons Israël et la Palestine, mais en particulier Israël, à faire preuve de retenue et à contribuer à désamorcer les tensions afin d'éviter de nouvelles victimes.

La question de Palestine est au cœur de la question du Moyen-Orient. Sept décennies se sont écoulées, mais les droits et les intérêts légitimes du peuple palestinien font toujours l'objet d'un traitement inéquitable. Il faut remédier à cette injustice historique. Le Conseil et la communauté internationale doivent défendre la justice en prenant des mesures rapides pour répondre aux aspirations légitimes du peuple palestinien et de la population arabe, redoubler d'efforts pour promouvoir la paix et la négociation et faciliter la reprise rapide des pourparlers entre les deux parties afin de parvenir à la solution des deux États qui permettra une coexistence pacifique entre les deux pays.

Le projet de résolution déposé par le Koweït reflète objectivement la situation actuelle. Il contribue à protéger les civils palestiniens et à réduire les tensions

entre les deux parties. La Chine apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par le Koweït pour rechercher le consensus le plus large possible, de manière ouverte et constructive. La Chine vote pour le projet de résolution déposé par le Koweït.

Je tiens à réaffirmer ici que la Chine salue et appuie tous les efforts visant à apaiser la situation entre les deux parties et à faciliter la réalisation, dans les meilleurs délais, de la solution des deux États ainsi que la coexistence pacifique entre les deux pays. La Chine continuera de suivre la proposition en quatre points présentée par le Président chinois Xi Jinping en faveur du règlement politique de la question palestinienne, et nous œuvrerons avec la communauté internationale afin de jouer un rôle actif et constructif dans la promotion de la paix au Moyen-Orient.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence pour ce mois. Je vous souhaite bonne chance et plein succès dans vos efforts. Je vous remercie également de vos aimables paroles.

J'en viens maintenant au thème du débat d'aujourd'hui. Je tiens à dire combien nous avons apprécié la transparence avec laquelle le Koweït a conduit les négociations sur ce projet de résolution. Nous remercions l'Ambassadeur du Koweït, ainsi que nos collègues de la délégation koweïtienne des efforts considérables qu'ils ont consentis pour prendre en compte toutes les observations faites par les membres du Conseil de sécurité. Tout en reconnaissant ces efforts, nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'appuyer le texte, car nous aurions préféré un résultat plus équilibré.

Nous soulignons qu'il est de la responsabilité du Hamas, du Jihad islamique palestinien et des autres groupes militants de Gaza de veiller à ce que les manifestations ne soient utilisées pour inciter à la violence. Tous les actes de violence visant des civils, y compris les attaques terroristes à la roquette, les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation, d'incitation à la violence et de destruction, sont inacceptables et doivent cesser.

Dans le même temps, tout en reconnaissant à Israël le droit de protéger ses frontières et de défendre sa population civile, nous l'appelons à respecter le droit des civils palestiniens à manifester pacifiquement et le principe de proportionnalité dans l'emploi de la force

lorsqu'il défend ses intérêts légitimes en matière de sécurité. Nous appelons au respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne l'interdiction de prendre délibérément pour cible des civils et d'autres personnes protégées dans des situations de conflit armé. Tous les acteurs doivent respecter strictement les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous appelons à mettre fin à toutes les actions qui rendent plus difficile une reprise des négociations et nous réitérons notre appel en faveur d'une paix globale entre Israéliens et Palestiniens sur la base d'un règlement politique et d'un dialogue bilatéral conduisant à la solution des deux États.

Enfin, je voudrais répéter ce que j'ai déjà dit dans cette salle : il n'y a aucune justification, quelles que soient les circonstances, aux actes délibérés de violence contre la population civile, et les Israéliens et les Palestiniens ont le droit de vivre dans la paix et dans la sécurité.

**M. Llorentty Solíz** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais vous souhaiter, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre délégation, plein succès au cours de la présidence russe du Conseil de sécurité en ce mois de juin. De même, je voudrais remercier la Pologne de l'action brillante qu'elle a menée au cours de sa présidence du Conseil au mois de mai.

Nous déplorons que le projet de résolution déposé aujourd'hui par la délégation koweïtienne (S/2018/516) n'ait pas été adopté en raison du vote négatif de l'un des membres permanents du Conseil de sécurité, d'autant plus que ce projet a été amplement négocié entre les membres du Conseil, et était le produit de ces vastes délibérations auxquelles, je le répète, ont participé tous les membres du Conseil, à l'issue desquelles nous sommes parvenus à un texte équilibré, dans lequel la protection de la vie des civils, palestiniens comme israéliens, a prévalu. Le fait que le présent projet de résolution a été bloqué montre clairement que malgré l'existence de points de vue convergents sur la protection des civils en période de conflit armé, l'ensemble de ces voix est insuffisant face au veto d'un membre permanent.

La Bolivie réaffirme, conformément à sa politique pacifiste, sa ferme condamnation de tout type d'attaques contre des civils, des infrastructures civiles, des centres de santé et des écoles, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, car elles sont injustifiables,

quelles qu'en soient les motivations, quels que soient le lieu et le moment où elles sont commises et quels qu'en soient les auteurs, car elles portent atteinte aux règles les plus élémentaires du droit international. Toutefois, nous ne devons pas oublier la cause profonde, structurelle, de la terrible situation que traverse le peuple palestinien. Cette cause est l'occupation israélienne illégale. La principale menace contre les civils palestiniens et la principale menace contre les civils israéliens est l'occupation israélienne des territoires palestiniens. Et nous déplorons qu'une fois de plus, le Conseil de sécurité se soit transformé lui aussi en une sorte de territoire occupé, en raison du vote négatif et du veto d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

La situation est bien plus critique pour la population civile palestinienne, à qui le droit à la protection a été refusé aujourd'hui, sachant qu'il s'agit d'une population qui vit depuis 70 ans sous le siège de la Puissance occupante, Israël, et de ses forces de défense. Qui contrôle et a construit les postes de contrôle sur le territoire palestinien? Israël. Qui a construit un mur annexionniste? Israël. Qui est responsable de la construction de colonies de peuplement illégales sur le territoire palestinien? Israël. Qui empêche le retour de plus de 6 millions – plus de 6 millions – de réfugiés palestiniens dans leurs foyers? Israël. Qui est responsable de la détention de centaines d'enfants? Israël. Qui est responsable du fait que la bande de Gaza est assiégée et bloquée par air et par mer et qu'elle ne dispose pas de suffisamment de services de base d'approvisionnement en eau et d'électricité? Israël. Et, fondamentalement, qui est responsable de l'occupation illégale de territoires qui ne lui appartiennent pas? Israël.

La Bolivie est convaincue que la seule solution à long terme à la situation d'occupation dans laquelle se trouve la Palestine est la solution des deux États, qui mène enfin à la création d'un État palestinien libre, souverain et indépendant, avec les frontières internationales antérieures à 1967 et Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et de l'Assemblée générale.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La Fédération de Russie a voté pour le projet de résolution déposé par le Koweït (S/2018/516) sur la protection des civils dans les territoires palestiniens occupés, car ses dispositions correspondent à l'approche de principe de la Fédération de Russie sur un règlement

au Moyen-Orient. La communauté internationale doit bien entendu traiter des importantes questions figurant dans le projet de résolution, notamment la situation humanitaire à Gaza, le rétablissement de l'unité palestinienne et la reprise du contrôle de ce secteur par les autorités palestiniennes. Nous devons continuer d'appuyer sans relâche l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont l'action allège considérablement le fardeau des réfugiés palestiniens. Mais toutes ces mesures doivent être subordonnées à l'objectif stratégique principal de parvenir à un règlement israélo-palestinien sur la base du fondement juridique international que nous connaissons tous. Ce règlement présuppose la mise en œuvre de la solution des deux États fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'Initiative de paix arabe et les décisions du Quatuor pour le Moyen-Orient.

Nous réaffirmons qu'imposer une solution par la force et rejeter le dialogue direct ne sont pas des choix viables. Une telle démarche ne ferait qu'exacerber la méfiance et éloigner encore davantage les perspectives de relance du processus de négociation. Nous condamnons fermement les attaques aveugles perpétrées contre des civils, qui ont fait un nombre considérable de victimes, ainsi que les tirs de roquettes sur des zones résidentielles d'Israël.

Pour notre part, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité et membre du Quatuor, nous continuerons d'encourager les deux parties à reprendre des négociations directes dès que possible, étant donné que c'est leur absence qui est à l'origine de la situation problématique actuelle concernant le règlement israélo-palestinien. La Russie a, à maintes reprises, offert ses services de médiatrice et proposé d'accueillir un sommet entre les dirigeants palestiniens et israéliens afin de relancer un dialogue direct, et cette proposition tient toujours. Nous sommes prêts à travailler sincèrement et énergiquement avec chaque partenaire intéressé en vue de sortir rapidement de l'impasse actuelle concernant le règlement au Moyen-Orient.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution publié sous la cote S/2018/520, déposé par les États-Unis d'Amérique. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Bolivie (État plurinational de), Koweït, Fédération de Russie

*S'abstiennent :*

Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Suède, Royaume-Uni

**Le Président** (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : une voix pour, 3 voix contre et 11 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Delattre** (France) : Nous regrettons d'avoir eu à nous abstenir sur le projet S/2018/520, présenté par les États-Unis. Cette décision répond d'abord à des considérations de méthode, ce projet ayant été mis aux voix immédiatement, sans négociations préalables. Elle répond aussi à des considérations de fond : le texte proposé ne reflète pas une approche équilibrée et impartiale du conflit israélo-palestinien, inscrite dans le cadre des paramètres internationaux agréés, du droit international et des résolutions du Conseil. Parmi les causes de la crise traversée par Gaza, le texte présenté n'en retient qu'une et n'offre pas de réponse ni de solution au drame que vivent les populations civiles palestinienne et israélienne.

Cela étant dit, nous partageons la préoccupation exprimée par le texte proposé quant à l'activité du Hamas et d'autres groupes armés dans la bande de Gaza. Nous avons condamné fermement les tirs qui ont visé le territoire israélien le 29 mai et aurions souhaité que le Conseil de sécurité les condamne également. Plus largement, la France était prête à soutenir plusieurs des paragraphes du projet présenté par les États-Unis, à commencer par ceux qui condamnent les tirs de roquettes depuis Gaza, qui appellent le Hamas à s'abstenir de toute action violente, en particulier lorsqu'elle vise les civils, ou encore qui exigent que le Hamas cesse, par ses actions, de mettre en danger les populations civiles à proximité de la barrière de séparation entre Israël et Gaza. Et je pourrais prendre d'autres exemples. Mais nous considérons, comme nous l'avons déjà souligné à

propos d'autres projets de texte, que la responsabilité du Conseil est de répondre à la crise que connaît Gaza dans sa globalité – ce que ne fait pas le texte que nous avons sous les yeux.

Malgré les désaccords que je viens de mentionner sur l'équilibre général des amendements présentés, nous étions prêts, une fois de plus, à nous engager dans une discussion constructive visant à faire valoir nos vues et, si possible, à parvenir à un texte unique que nous aurions été à même de voter. Mais les raisons de méthode et de fond que j'ai expliquées à l'instant ne nous laissent pas d'autre choix que l'abstention.

Au total, cette séance est une nouvelle occasion manquée pour le Conseil. Nous le regrettons bien sûr, mais le Conseil peut compter sur la France, qui est l'amie des Israéliens comme des Palestiniens, pour ne pas – pour ne jamais – baisser les bras.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à féliciter la délégation de la Fédération de Russie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et à lui souhaiter plein succès dans ses travaux.

Je tiens également à féliciter l'Ambassadrice de la Pologne de la grande compétence avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil en mai.

Nous déplorons le fait qu'en dépit des efforts du facilitateur et des autres membres du Conseil, nous ne soyons pas parvenus à un accord de fond entre toutes les parties. Nous tenons à souligner que le Pérou approuve certains des éléments formulés par les États-Unis dans leur projet de résolution (S/2018/520). Nous estimons en particulier que tous les actes de terrorisme commis contre la population civile israélienne par des organisations telles que le Hamas et le Jihad islamique, notamment les récents tirs de roquettes, doivent être fermement condamnés.

Nous aurions souhaité pouvoir examiner ces propositions et en débattre dans le cadre de nos consultations afin qu'elles puissent s'inscrire dans un texte de compromis global. À cette fin, nous estimons également nécessaire de réitérer le fait que nous continuons de reconnaître à Israël le droit de garantir sa sécurité et de prendre des mesures de légitime défense. Néanmoins, nous nous sommes abstenus dans le vote sur le projet de résolution déposé par les États-Unis car nous estimons que les événements sur le terrain doivent être évalués de manière globale et équilibrée.

Le Pérou a contribué de manière constructive et active aux négociations facilitées par la délégation koweïtienne, qui s'est efforcée de rédiger un texte final de consensus reflétant de manière équilibrée les préoccupations légitimes des membres du Conseil face à la détérioration de la situation à l'examen. À cet égard, en plus de souligner le rôle joué par la délégation koweïtienne, nous tenons à la remercier du fait que sa proposition finale (S/2018/516) reflète un grand nombre des préoccupations formulées par notre délégation durant les négociations. C'est pour cette raison que nous avons voté pour ce texte.

Notre action sur cette question et d'autres inscrites au programme de travail du Conseil de sécurité vise en priorité à dégager un consensus qui permette de garantir la protection des civils, conformément au droit international humanitaire, et à s'attaquer aux causes profondes des conflits, et ce d'autant plus dans le cas du conflit israélo-palestinien, qui a de profondes répercussions sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Enfin, nous estimons qu'il est urgent que les parties reprennent les négociations afin de concrétiser la solution des deux États, chacun au sein de frontières sûres et internationalement reconnues.

**M. Skoog** (Suède) (*parle en anglais*) : Je félicite la Russie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous admirons et remercions sincèrement la Pologne pour la manière dont elle a dirigé les travaux du Conseil en mai.

Il est profondément regrettable que le Conseil ne soit pas parvenu à s'unir pour agir de manière sérieuse face à la situation qui règne à Gaza et dans ses alentours depuis ces derniers mois. La Suède a voté pour le projet de résolution présenté par le Koweït (S/2018/516) pour un certain nombre de raisons.

Premièrement, il appelait au plein respect par toutes les parties du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la protection de la population civile. Le projet de résolution priait le Secrétaire général de recommander un mécanisme à cette fin.

Deuxièmement, le texte condamnait tous les actes de violence, y compris les actes de terrorisme. Il déplorait le recours excessif, disproportionné et aveugle à la force par les forces israéliennes contre les civils en Palestine ainsi que les tirs de roquettes depuis Gaza contre des zones civiles israéliennes.

Troisièmement, il demandait des mesures immédiates pour mettre fin au bouclage de Gaza. Tout en comprenant les exigences de sécurité légitimes d'Israël, de la Palestine et de l'Égypte, nous n'avons de cesse d'appeler à lever les restrictions et à garantir un accès total et durable à tous les donateurs.

Quatrièmement, le texte se félicitait de l'engagement pris par le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial de participer à une action visant à immédiatement désamorcer la situation sur le terrain et les engageait à s'investir davantage. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter les pertes humaines, de rompre le cycle de la violence et de prévenir un nouveau conflit.

Je tiens à remercier la délégation koweïtienne qui a dirigé les négociations sur le projet de résolution. Nous savons tous qu'il s'agit d'une question sensible, mais nos collègues koweïtiens ont fait preuve de bonne foi, d'ouverture, de souplesse et de transparence durant le processus de négociation.

En ce qui concerne le projet de résolution proposé par les États-Unis (S/2018/520), nous estimons que la manière dont il est formulé ne correspond pas à la réalité globale ni au contexte de la situation à Gaza, notamment la violence et les tragiques pertes en vies humaines dont nous sommes témoins depuis le mois de mars. En outre, le projet ne contient aucune disposition importante relative au droit international humanitaire et à l'accès humanitaire, qui revêtent une importance capitale pour la population sur place. Le projet de résolution ne mentionne pas l'issue du conflit israélo-palestinien à laquelle le Conseil œuvre depuis de nombreuses années, à savoir une solution des deux États négociée et fondée sur le droit international, les accords déjà signés, les résolutions pertinentes de l'ONU et les paramètres connus. Qui plus est, le projet de résolution n'a fait l'objet d'aucunes négociations ou consultations entre les membres du Conseil, contrairement à la procédure établie. Pour ces raisons, tout en étant sensibles à de nombreux aspects du texte, nous nous sommes abstenus dans le vote.

Le Conseil n'a certes pas pu s'entendre aujourd'hui, mais nous ne devons pas pour autant renoncer à la responsabilité que nous confère la Charte. Mercredi, le Coordonnateur spécial nous a clairement averti que nous étions au bord de la guerre et à quel point la situation humanitaire était urgente à Gaza (voir S/PV.8272). Le Conseil doit s'unir pour régler cette crise et désamorcer les tensions. Sinon, nous risquons

de sombrer dans un nouveau conflit dévastateur, comme ce fut le cas il y a quatre ans. C'est bien de prévenir un conflit dont il est question ici.

Le Coordonnateur spécial a présenté la semaine dernière un plan qui prévoit de mettre en œuvre de toute urgence les projets déjà approuvés pour Gaza, ce qui aurait des effets positifs immédiats sur la vie quotidienne de ses habitants, de relancer les efforts visant à donner à l'Autorité palestinienne les moyens d'assumer ses responsabilités, de faire respecter les accords de cessez-le-feu de 2014 sur le terrain, et de mettre un terme à la surenchère des activistes.

La Suède est disposée à aider le Conseil de sécurité dans ses efforts pour mettre en œuvre ces mesures avec une urgence et une détermination renouvelées.

**M. Van Oosterom** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous voudrions féliciter l'Ambassadrice Joanna Wronecka et son équipe pour le brio avec lequel elles ont présidé le Conseil de sécurité durant le mois de mai.

Ma déclaration porte sur les deux projets de résolution. Tout d'abord, nous remercions la délégation koweïtienne d'avoir pris l'initiative de présenter un projet de résolution sur la récente crise à Gaza (S/2018/516). Nous lui savons gré de la transparence avec laquelle elle a mené le processus ainsi que de l'énergie qu'elle a déployée pour prendre en compte les préoccupations des membres du Conseil. Nous apprécions vivement les échanges continus qu'elle a eus avec les membres du Conseil pendant l'élaboration de son projet de résolution.

Comme nous l'avons déjà dit, le Conseil de sécurité devrait pouvoir s'unir et formuler une réponse commune face aux événements de ces dernières semaines. Nous regrettons qu'il n'ait pas pu le faire aujourd'hui. On a pu voir les manifestations à répétition à Gaza et la réponse musclée d'Israël, qui a causé la mort de 110 Palestiniens et en a blessé de nombreux autres, soit le plus grand nombre de victimes enregistré depuis la fin des hostilités de 2014. Les tir de roquettes et d'obus de mortier par des groupes de militants palestiniens le 29 mai et les contre-attaques qui ont suivi ont constitué l'escalade la plus grave depuis 2014. Comme nous l'avons dit au Conseil de sécurité hier également, cela montre une fois de plus que le risque d'escalade et de voir la violence échapper à tout contrôle est très élevé.

La protection des civils est fondamentale, car ni les civils palestiniens ni les civils israéliens ne devraient vivre dans la peur. Malheureusement, le projet de résolution du Koweït qui a été mis aux voix aujourd'hui ne

reflétait pas pleinement nos préoccupations concernant les besoins de tous les civils ni le rôle négatif des groupes de militants palestiniens à Gaza spécifiquement. Il ne répondait pas non plus aux questions en suspens au sujet d'un mécanisme de protection internationale. Le projet de résolution présenté par les États-Unis (S/2018/520) condamnait quant à lui le rôle du Hamas, ce dont nous nous félicitons, mais il n'abordait pas le contexte plus général ni la question des responsabilités et des obligations qui incombent à Israël. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus dans le vote sur les deux projets de résolution.

Nous appelons de nouveau toutes les parties à faire preuve de retenue afin d'éviter l'escalade et les incidents qui mettent la vie de civils palestiniens et israéliens en péril. Nous réaffirmons notre ferme appui à l'action menée par M. Mladenov et aux propositions qu'il a formulées. Il importe au plus haut point que les efforts visant à régler la crise à Gaza se poursuivent et qu'on continue d'apporter aide et secours humanitaires aux personnes dans le besoin et de prévenir toute nouvelle escalade de la violence. Nous exhortons toutes les parties à se montrer constructives à cet égard.

Pour terminer, nous réaffirmons notre ferme attachement au processus de paix, un processus qui doit aboutir à la solution des deux États. C'est le seul moyen de régler durablement la crise à Gaza. C'est le seul moyen de répondre aux aspirations des deux parties et de mettre un terme au conflit. C'est le seul moyen de parvenir à la paix juste et durable qu'Israéliens et Palestiniens désirent ardemment et à laquelle ils ont droit.

**M. Umarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le Kazakhstan regrette que nous n'ayons pas pu faire montre d'unité au Conseil de sécurité sur les deux projets de résolution déposés aujourd'hui (S/2018/516 et S/2018/520). Ma délégation souligne qu'il importe de continuer de s'employer à présenter des projets de résolutions équilibrés et se félicite de tous les efforts déployés à cette fin. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts faits par les délégations du Koweït et des États-Unis pour faire en sorte que les projets de résolution sur lesquels nous venons de voter atteignent l'objectif recherché.

Ma délégation s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution déposé par les États-Unis, car nous aurions aimé que le texte soit plus équilibré et plus global, et que la démarche suivie pour l'examen et l'élaboration de ce projet soit plus approfondie. Malheureusement, ce ne fut pas le cas. En outre, nous aurions préféré

un projet de résolution qui aide à trouver un terrain d'entente et qui pousse les parties à travailler ensemble à l'avènement d'un avenir pacifique. Comme nous le disons toujours au Conseil, le dialogue direct, la voie politique et diplomatique et des mesures de confiance sont le seul moyen de parvenir à un règlement. À notre grand regret, le projet de résolution des États-Unis ne fait aucune référence aux moyens pacifiques ni à des négociations crédibles et directes.

Après mûre réflexion et examen minutieux, la meilleure voie à suivre, à notre sens, est celle qui évite de creuser les divisions entre les deux camps et, partant, d'entraver davantage le processus de paix.

**M. Alemu** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je vais revenir sur les deux projets de résolution (S/2018/516 et S/2018/520), qui ont chacun échoué pour des raisons différentes. Mais je tiens d'abord à remercier et à saluer l'Ambassadrice Joanna Wronecka et ses collègues de la Mission polonaise pour l'excellente manière dont ils ont dirigé le Conseil de sécurité jusqu'à hier. Nous ne doutons pas que la présidence russe ce mois-ci sera très fructueuse. Nous comptons bien entendu pour cela sur votre sagesse, Monsieur le Président.

L'Éthiopie est l'amie des Israéliens comme des Palestiniens, et les liens que nous entretenons avec les deux peuples ont de profondes racines sociologiques et historiques. Notre position sur le conflit israélo-palestinien est toujours demeurée la même et se fonde sur les principes.

Pour ce qui est des derniers événements entourant l'escalade de la violence dans le territoire palestinien occupé et des incidents qui se sont produits à Gaza, nous avons déjà eu récemment et à plusieurs reprises l'occasion d'exposer notre position sur la question. Nous avons appelé Israël à exercer la plus grande retenue et dit à quel point nous regrettons et déplorons les pertes en vies humaines. Comme nous l'avons déclaré la fois passée (voir S/PV.8272), nous pensons que le droit d'Israël à la légitime défense s'accompagne de la responsabilité de veiller à la proportionnalité.

D'un autre côté, nous sommes aussi vivement préoccupés par les tirs aveugles de roquettes effectués par des militants palestiniens depuis Gaza en direction du sud d'Israël, et nous avons dit également que le Hamas et les chefs des manifestants avaient la responsabilité de prévenir tout acte de violence et de provocation. Nous savons – et tout le monde sait – que ces roquettes n'ont

pas causé de dégâts importants, que ce soit en termes de pertes en vies humaines ou en termes de destruction de biens, mais qu'elles jettent un voile sur la légitimité des manifestations que les Palestiniens organisent pour réclamer la justice, que nous appuyons sans réserve. D'ailleurs, nul ne les soutient plus que nous.

Il est indiscutable que les événements récents compromettent les efforts sérieux déployés par la communauté internationale pour améliorer la situation à Gaza. Nous avons participé de manière constructive aux négociations sur le projet de résolution koweïtien qui vient de faire l'objet d'un veto, et avons proposé des éléments que nous jugeons importants pour équilibrer le texte. Nous remercions le Koweït de tous les efforts qu'il a déployés pour tenir compte de la plupart – peut-être pas de l'ensemble – de nos préoccupations. Cela étant dit, nous estimons toujours qu'il aurait été opportun d'incorporer dans le texte une référence condamnant explicitement les actions récentes du Hamas à la lumière des derniers événements. Comme la Suède, nous avons estimé qu'il aurait été nécessaire de faire davantage pour que le projet de résolution soit équilibré à cet égard. C'est ce qui a conduit à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, où nous devons voter sur deux projets de résolution contradictoires. Notre proposition aurait contribué à éviter cette situation. Le projet de résolution déposé par les États-Unis a été distribué hier et a été mis en bleu sans nous ayons eu la possibilité d'apporter les contributions nécessaires à un juste équilibre. Il ne fait aucun doute que ce texte répond aux préoccupations que nous avons à l'égard du Hamas, mais il fait une description de la situation qui va dans un sens totalement opposé, ce qui, à notre avis, n'est ni approprié, ni juste, ni utile. Comme nous l'avons dit avant-hier (voir S/PV.8272), il est crucial de dire les choses très clairement. Si nous n'y parvenons pas, nous ne parviendrons à rien. Ce qui compte, c'est le discours que nous tenons.

À cet égard, il est absolument essentiel de souligner que les efforts des Palestiniens visant à faire valoir leurs droits et à assurer leur autodétermination grâce à la création d'un État indépendant ne doivent pas être éclipsés par un discours qui cherche à mettre l'accent sur le terrorisme. Nous espérons que le Conseil en est conscient et qu'il ne perd pas de vue cet aspect critique, qui est plus important que d'appuyer un projet de résolution qui en fin de compte fera l'objet d'un veto. Cela explique en partie pourquoi nous nous sommes abstenus dans le vote sur les deux projets de résolution.

Nous pensons qu'il aurait été préférable de rapprocher les vues divergentes et de permettre au Conseil d'envoyer le bon message en adoptant une résolution de consensus en réponse aux événements survenus récemment à Gaza. Il est indéniable que ces événements ont une fois de plus remis le différend israélo-palestinien sur le devant de la scène, mettant en relief la nécessité urgente de relancer le processus de paix sans plus tarder. Il demeure absolument impératif d'œuvrer à la désescalade de cette situation dangereuse en vue de protéger les civils, de briser le cycle de la violence et de reprendre le processus de paix, qui est absolument nécessaire, – un processus de paix qui permettrait de sauver la formule des deux États, qui est une position de longue date de l'ONU et de la communauté internationale.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Le Koweït a voté contre le projet de résolution S/2018/520. D'emblée, je voudrais souligner que notre vote contre ce projet de résolution ne signifie pas que nous ne condamnons pas tous les actes de violence visant des civils. Nous l'avons souligné dans nos déclarations précédentes lors de réunions consacrées à la situation dans les territoires occupés, y compris la question palestinienne. Nous condamnons tous les actes de violence perpétrés contre des civils par qui que ce soit, où que ce soit et à tout moment.

Toutefois, le projet de résolution déposé par les États-Unis, contre lequel nous avons voté, est tout simplement partial en faveur d'Israël, la Puissance occupante. Il justifie ses pratiques et ses politiques illégales et illégitimes dans les territoires occupés et fait abstraction des événements tragiques récents et des massacres perpétrés par les forces d'occupation contre des dizaines de civils et de manifestants pacifiques. Ce projet de résolution encourage la Puissance occupante à poursuivre ses pratiques illégales et ses violations des dispositions pertinentes du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. Ce texte ne contient aucune référence à la protection des civils palestiniens, à la levée du blocus de Gaza ou à l'assouplissement des restrictions à la libre circulation des biens et des personnes. En outre, le droit de légitime défense ne doit pas s'appliquer à l'agresseur ni à l'occupant. Ce projet de résolution devait exiger qu'il soit mis fin à l'occupation. Pour ces motifs, nous avons voté contre ce projet de résolution.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La Fédération de Russie a voté contre le projet de résolution déposé par les États-Unis (S/2018/520), portant sur la situation dans les territoires palestiniens occupés, même si nous étions prêts à accepter certaines de ses dispositions. Bien entendu, nous reconnaissons le droit d'Israël à la sécurité. Notre vote est dû au fait que le texte présenté par les États-Unis représente la dernière tentative de ce pays de changer la base juridique internationale du règlement du conflit au Moyen-Orient. En outre, ce texte contient des éléments qui ne correspondent pas à la position de la Russie. Les États-Unis ont demandé à plusieurs reprises aux membres du Conseil de sécurité de faire preuve d'équilibre lorsqu'ils examinent les situations de crise au Moyen-Orient. Toutefois, ils ont eux-mêmes rompu cet équilibre dans le projet de résolution qu'ils ont déposé.

Nous sommes préoccupés par le fait que les États-Unis ont omis d'inclure dans leur projet de résolution un appel à la création de conditions propices à la reprise des négociations sur les questions relevant du statut final en vue de parvenir à un règlement durable sur la base d'une solution des deux États, Israël et la Palestine, qui coexisteraient dans la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Même les références à l'Initiative de paix arabe et au Quatuor pour la paix au Moyen-Orient, qui demeure l'unique cadre de médiation approuvé par le Conseil de sécurité, ont été supprimées.

Nous demandons que des efforts concrets soient entrepris pour lancer des négociations directes palestino-israéliennes.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la Fédération de Russie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et nous voudrions vous remercier sincèrement d'avoir répondu promptement à la demande de convoquer la séance d'aujourd'hui. Nous tenons également à saluer le brio avec lequel la Pologne a dirigé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier, notamment les séances consacrées à la question palestinienne et les débats importants sur le droit

international et la protection des civils, qui sont très pertinents compte tenu de graves crises auxquelles nous sommes confrontés en ce moment. Nous n'oublierons jamais le geste plein d'humanité de la Représentante permanente de la Pologne, qui a demandé aux membres du Conseil de sécurité de se lever et d'observer une minute de silence en la mémoire des Palestiniens innocents qui ont été tués par les forces israéliennes (voir S/PV.8256). Nous apprécions ce geste à sa juste valeur et nous ne l'oublierons jamais.

Nous voudrions exprimer notre profonde gratitude au Koweït, un pays frère, pour avoir déposé le projet de résolution S/2018/516, qui vient d'être mis aux voix par le Conseil de sécurité, et pour les efforts inlassables déployés par sa délégation pour que le Conseil examine sérieusement nos appels répétés en faveur d'une protection internationale pour le peuple palestinien. Nous remercions la délégation koweïtienne pour le processus global et transparent qu'elle a lancé pour faire avancer cette question, ainsi que les autres membres du Conseil. Nous déplorons toutefois la profonde malveillance visant à saper ce processus ainsi que la crédibilité et l'autorité du Conseil.

Nous tenons à remercier tous les pays qui ont voté pour ce projet de résolution, malgré le veto opposé aujourd'hui par les États-Unis, qui a malheureusement empêché son adoption, et malgré les tensions et la confusion qui en ont résulté. Nous exprimons notre profonde gratitude au Koweït, à la Bolivie, à la Chine, à la Côte d'Ivoire, à la Guinée équatoriale, à la France, au Kazakhstan, au Pérou, à la Suède et à la Fédération de Russie pour avoir exprimé leur ferme attachement aux principes, pour avoir réagi à l'urgence de la situation et pour avoir pris position en faveur du droit international, sans équivoque, en ce qui concerne la Palestine, y compris en matière de protection des civils. Assurément, le vote d'aujourd'hui envoie des messages importants qui doivent être reconnus, notamment les suivants.

Premièrement, une grave crise de protection sévit dans le territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est et en particulier dans la bande de Gaza, en raison des politiques et pratiques illégales d'Israël, telles que son emploi de la force contre les civils palestiniens en train de manifester pacifiquement, ou le blocus imposé à Gaza, entre autres mesures répressives et punitives contre notre peuple.

Deuxièmement, le fait qu'Israël tue et blesse des civils palestiniens ne sera pas toléré et ne saurait être

excusé. La puissance occupante doit respecter pleinement ses obligations en vertu du droit international.

Troisièmement, le peuple palestinien a droit à une protection, conformément au droit international, notamment au droit humanitaire et au droit des droits de l'homme, ainsi qu'aux obligations et engagements du Conseil de sécurité en matière de protection des civils en période de conflit armé.

Quatrièmement, des mesures immédiates doivent être prises pour mettre fin au bouclage et aux restrictions qu'Israël impose à Gaza, et pour veiller à une ouverture durable des points de passage afin de permettre une circulation normale des personnes et des biens. Ce blocus totalement illégal, inhumain et étouffant imposé par Israël doit cesser.

Cinquièmement, un maximum de retenue est exigé de toutes les parties, de même que des mesures immédiates pour stabiliser la situation et inverser les tendances négatives sur le terrain.

Sixièmement, il est temps d'envisager sérieusement de prendre des mesures pour garantir la sécurité, la protection et le bien-être du peuple palestinien, notamment par la mise en place d'un mécanisme de protection international. Les dirigeants palestiniens, y compris le Président Mahmoud Abbas, appellent à de telles mesures depuis longtemps, et nous nous réjouissons que, en dépit de toutes les pressions, cette question ait été examinée comme elle le mérite par le Conseil de sécurité et qu'elle bénéficie de l'appui de la majorité des membres du Conseil. Les votes de ces derniers aujourd'hui mettent à mal l'idée selon laquelle le peuple palestinien est l'exception aux règles et principes du droit international, et réaffirment plutôt qu'il doit bénéficier des droits et protections juridiques octroyés à tous les êtres humains – renforçant par là-même l'universalité de la législation et son application à ce conflit. Ces votes rejettent la stratégie qui consiste à privilégier la force plutôt que le droit, et envoient un message clair : nul n'est au-dessus de la loi, pas même Israël, en dépit du statut d'exception dont il bénéficie depuis trop longtemps.

Certes, le résultat final du vote d'aujourd'hui est extrêmement décevant, mais, malheureusement, il n'a rien de surprenant. Nous espérons sincèrement, et nous avons déployé tous les efforts dans ce sens, que le Conseil de sécurité honorerait ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et qu'il agirait de manière responsable pour remédier à la crise de

protection qu'endure le peuple palestinien, mais nous n'avons jamais sous-estimé les obstacles à cet égard. Nous regrettons profondément la paralysie prolongée du Conseil sur la question qui nous concerne, une paralysie due à la position répétée, partielle et négative, d'un membre permanent du Conseil de sécurité. Nous déplorons l'emploi du veto pour continuer de préserver Israël de la critique et de l'obligation de répondre de ses crimes à l'encontre de notre peuple et pour empêcher à mauvais escient le Conseil de s'acquitter des devoirs que lui assigne la Charte s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment en prenant des mesures visant à sauver des vies civiles.

Par ailleurs, nous rejetons fermement les tentatives cyniques visant à retarder, entraver ou faire échouer le vote sur ce projet de résolution, d'une manière qui discrédite les travaux du Conseil et les efforts sérieux déployés pour remédier à ces problèmes critiques dans le respect du droit international et des résolutions pertinentes. Nous rejetons avec la même fermeté la tentative renouvelée aujourd'hui de faire en sorte que notre situation soit assimilée au terrorisme. Ce n'est pas le cas. Nous rejetons cette qualification. Il s'agit du déni des droits humains de tout un peuple, de son oppression et de sa déshumanisation quotidiennes depuis des décennies. Il s'agit d'une question de politique, de justice et de droits territoriaux et nous ne pouvons pas accepter les accusations pontifiantes selon lesquelles le projet de résolution présenté par le Koweït était partial.

Ce projet, qui a été négocié avec réalisme plus de deux semaines durant, aborde tous les facteurs de la crise actuelle, y compris la violence des deux camps. Au pire, ce que l'on pourrait reprocher à ce projet, c'est de ne pas aller assez loin pour remédier au cauchemar que vit le peuple palestinien sous le joug de la criminelle occupation israélienne. La situation à laquelle nous sommes confrontés peut être décrite grâce aux quelques mots prononcés cette semaine par le Ministre israélien Yuval Steinitz, qui a déclaré : « Je n'exclus pas la possibilité de conquérir la bande de Gaza et de l'éliminer une fois pour toutes ». Voilà la réalité de l'agression, des risques et des menaces pesant sur son existence même que doit affronter le peuple palestinien sous occupation israélienne, et que l'Administration actuelle des États-Unis refuse de voir, refuse de comprendre et refuse d'évoquer comme il convient, de quelque manière que ce soit.

Nous poursuivons nos appels et nos efforts pour garantir la protection du peuple palestinien et pour assurer sa sécurité et son bien-être. Nous continuerons de chercher à ce que les responsabilités soient établies et à ce que justice soit rendue aux victimes, par tous les moyens juridiques disponibles, notamment par le biais de la Cour pénale internationale. Nous attendons que soit dépêchée la commission d'enquête créée par le Conseil des droits de l'homme et que soient publiées les conclusions d'une enquête approfondie, indépendante et transparente, demandée par le Secrétaire général lui-même. Nous ne cesserons pas de demander des réponses, notamment aux questions de savoir pourquoi des enfants, des femmes et des hommes palestiniens ont été tués et blessés délibérément et sans discernement par les forces d'occupation israéliennes, sous les ordres directs des plus hauts responsables politiques et militaires d'Israël, et de savoir qui devra répondre de ces actes.

Malgré le résultat obtenu aujourd'hui et la paralysie dans laquelle s'enferme le Conseil de sécurité, nous ne cesserons pas d'appeler le Conseil à agir et à faire appliquer toutes ses résolutions pertinentes, notamment la résolution 2334 (2016), parce qu'il lui incombe et qu'il est tenu d'agir et de remédier à ces violations flagrantes qui menacent la paix et la sécurité internationales et, en définitive, de contribuer à mettre un terme à cette injustice et de veiller à un règlement juste, durable et pacifique de ce conflit.

Qu'il me soit permis à présent de terminer ma déclaration en arabe, pour adresser un message à notre peuple.

*(l'orateur poursuit en arabe)*

Au nom de notre peuple persévérant dans le territoire palestinien occupé, et du grand peuple de Palestine, nous continuerons de ne ménager aucun effort pour faire entendre sa voix – la voix de la raison et de la justice – et pour soulager son douloureux sort. Nous ne nous épargnerons aucun effort pour demander que soient respectés nos droits inaliénables et pour réaliser nos aspirations nationales légitimes. Le résultat du vote d'aujourd'hui ne fera que nous pousser à œuvrer de manière plus déterminée et plus persistante encore au sein du Conseil de sécurité avec le pays frère qu'est l'État du Koweït et tous nos pays amis, et avec l'appui de nos frères et sœurs au sein du Groupe des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés, de tous nos amis et des États libres et épris de paix en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine, de l'Assemblée générale

et de toutes les autres instances internationales, pour mettre fin à l'occupation israélienne de notre territoire, afin d'assurer la liberté, la dignité et l'indépendance de notre peuple. Aucune force dans ce monde, si importante soit-elle, n'est plus forte que la détermination de notre peuple palestinien, une détermination affichée depuis plus de 70 ans. Il n'y a rien de plus profondément ancré que notre histoire et notre civilisation où la ténacité le dispute aux défis. Nous continuerons de défendre résolument notre juste cause afin de pouvoir vivre dans la paix et la sécurité dans notre propre État indépendant, l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

À tous ceux qui accusent les dizaines de milliers de civils palestiniens manifestant pacifiquement contre Israël d'être des terroristes – et ces accusateurs n'ont recueilli que leur propre voix au Conseil de sécurité sur leur projet de résolution inabouti –, nous disons que les millions de Palestiniens sont contre l'occupation et contre le terrorisme pratiqué par l'État d'Israël, dont la dernière victime, aujourd'hui même, est Razan Ashraf al-Najjar, tombée en martyre à l'âge de 21 ans. C'était une infirmière qui accomplissait son devoir humanitaire, lorsqu'elle a reçu une balle dans le dos, une balle tirée par l'ennemi israélien, qui lui a percé le cœur et mis fin à sa vie.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Danon** (Israël) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais féliciter la Fédération de Russie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je remercie également l'Ambassadrice de la Pologne pour sa présidence.

Le 15 mai, le Conseil de sécurité a commencé sa séance par une minute de silence en mémoire des 61 Palestiniens tués la veille à Gaza (voir S/PV.8256). Alors que les membres du Conseil se levaient pour leur rendre hommage, le Hamas a révélé que près de 90 % des personnes tuées étaient en fait des terroristes du Hamas. Le Hamas s'en est vanté. Dans une interview, le docteur Salah Bardawil, un dirigeant du Hamas, l'a confirmé. Il a dit : « Je vous donne un chiffre officiel : 50 des martyrs tombés dans la récente bataille étaient membres du Hamas. »

Ce jour-là, les membres du Conseil de sécurité se sont levés pour afficher leur solidarité avec les terroristes du Hamas. On pourrait penser que l'absurdité finirait là, mais non. Quelques instants plus tard, à la même séance, l'Ambassadeur de la Bolivie a cité les

noms de certaines personnes tuées dans la bande de Gaza. Il l'a dit alors même que le Hamas se vantait du fait que la grande majorité d'entre elles venaient de ses rangs. Aux yeux de l'Ambassadeur de la Bolivie, Anas Hamdan Salim Qadee, un jeune fille de 21 ans et membre confirmé de l'aile militaire du Hamas, ne compte pas comme terroriste. Il a dû oublier que cette aile est la même que celle qui est considérée comme une organisation terroriste par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, l'Union européenne, le Japon, le Royaume-Uni, l'Égypte et les États-Unis.

Le 18 mai, le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution S/28-1 sur les événements survenus récemment dans la bande de Gaza. La résolution ne mentionnait même pas le Hamas. Malgré les activités meurtrières et les attaques du Hamas, ses tentatives visant à ouvrir une brèche dans la barrière de sécurité et à s'infiltrer en Israël, son incitation de la population de Gaza à la violence, son utilisation de femmes et d'enfants palestiniens innocents comme boucliers humains, le Conseil des droits de l'homme a choisi de fermer les yeux. Aujourd'hui aussi, le Conseil de sécurité a tenté d'adopter un projet de résolution similaire (S/2018/516). Nous remercions de leur clarté morale les États-Unis et tous ceux qui n'ont pas appuyé le projet. Le Conseil de sécurité a également eu l'occasion d'adopter un projet de résolution proposé par les États-Unis (S/2018/520), qui désignait à juste titre le Hamas et les autres groupes terroristes comme la cause profonde du conflit. Il reconnaissait que notre région ne pourrait jamais connaître la paix et la stabilité tant que la communauté internationale n'aurait pas le courage d'appeler les terroristes par leur nom. Nous remercions les États-Unis d'avoir adopté la bonne position. L'Ambassadrice Haley a clairement indiqué aujourd'hui que les règles du jeu étaient en train de changer ici au Conseil et que cette politique de deux poids, deux mesures contre Israël ne serait pas tolérée.

Malgré les tirs de roquettes lancés par le Hamas et le Jihad islamique contre nos civils, malgré le missile qui a atterri dans la cour d'un jardin d'enfants, malgré les innombrables obus de mortier frappant nos communautés du sud, le projet de résolution déposé par le Koweït essayait d'exonérer le Hamas. Il s'agissait d'un texte né dans le péché. Il essayait de poursuivre une tendance alarmante : absoudre le Hamas de toute responsabilité pour les violences qu'il commet et les morts qu'il cause. Le projet mentionne Israël à cinq reprises. Je ne sais pas qui l'a rédigé, mais beaucoup ont travaillé activement à son élaboration. Le projet

mentionnait Israël cinq fois, mais ses auteurs n'ont même pas pensé à mentionner le Hamas une seule fois. Est-ce qu'ils ne savent pas comment ça s'écrit? Cela renforce le Hamas en lui accordant le sceau d'approbation du Conseil de sécurité. Le Hamas dirige Gaza avec brutalité et des intentions malveillantes depuis 12 ans. Il paie ses civils pour prendre d'assaut la barrière avec l'objectif explicite d'augmenter le nombre de morts. Il prive les habitants de Gaza de leurs droits fondamentaux. Il utilise Israël comme bouc émissaire pour ses propres échecs. Le Hamas a lancé plus de 10 000 roquettes contre des communautés israéliennes et a construit près de 40 tunnels de la terreur en vue d'enlever et de tuer des Israéliens.

Il est vrai que les habitants de Gaza ont besoin de protection. Ils ont besoin d'être protégés contre le Hamas, cette organisation que le Conseil est incapable de nommer. Je dois demander aux membres du Conseil, qui sont des gens instruits et devraient comprendre les faits lorsqu'ils les voient : ne lisent-ils pas la presse? N'ont-ils pas entendu parler des missiles que le Hamas a tirés contre des écoles israéliennes ni des explosifs qu'ils ont placés le long de la barrière? Je leur demande, je demande à l'Ambassadeur de la France et à l'Ambassadeur de la Suède, qui ont plaidé en faveur de ce projet de résolution, pourquoi ils ont omis le Hamas du projet de résolution. Quel problème cela posait-il d'ajouter le Hamas au texte? Ils ont négocié pendant des heures. J'attends une réponse. Les habitants du sud d'Israël attendent une réponse.

Ont-ils oublié que l'Union européenne désigne le Hamas en tant qu'organisation terroriste depuis 2003? Cette désignation ne signifie-t-elle rien pour eux? Peut-être peuvent-ils nous montrer ce qui s'est passé en coulisses lorsqu'ils ont rédigé le texte. Prenons par exemple le paragraphe dans lequel ils parlent de roquettes tirées depuis Gaza contre Israël. Ils auraient pu ajouter « par le Hamas ». Peut-être pourraient-ils nous expliquer pourquoi, lorsque Paris a été attaqué par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), la communauté internationale s'est tenue aux côtés de Paris, mais lorsqu'Israël est attaqué par le Hamas, ils nous accusent, nous, les victimes. Il n'y a aucune différence entre le fléau du Hamas et la barbarie de l'EIL, d'Al-Qaida ou de Boko Haram. Ces organisations ne sont pas différentes pour ce qui est de leur mission de terroriser des innocents; elles sont toutes les mêmes. Le seul projet de résolution que le Conseil devrait adopter est une résolution qui condamne le Hamas et le désigne comme une organisation terroriste.

Lorsqu'il s'agit des Palestiniens, la communauté internationale ne manque jamais une occasion de blâmer Israël, mais pour lorsqu'il s'agit des Palestiniens qui vivent en danger dans d'autres pays, la communauté internationale garde le silence. Ainsi, en 1991, 200 000 Palestiniens ont été expulsés du Koweït après la guerre du Golfe. Nombre d'entre eux ont été maltraités ou tués au cours de cette expulsion. Les responsables koweïtiens, et même des membres de la famille royale du Koweït, ont appelé au nettoyage des quartiers palestiniens. Aujourd'hui, des milliers de Palestiniens vivant au Liban sont traités comme des citoyens de troisième classe. En Syrie, au cours des sept dernières années, le camp de réfugiés de Yarmouk a été assiégé, affamé et bombardé par le Gouvernement. Quelle a été la réaction du monde aux sévices que le Koweït a infligés aux Palestiniens dans les années 90? Le silence. Quelle est sa réaction aux années de mauvais traitements infligés aux Palestiniens par le Liban? Le silence. Et à la situation endurée par les Palestiniens dans le camp de Yarmouk en Syrie? Le silence, là encore. Il semble que certains à l'ONU ne parlent pour les Palestiniens que lorsqu'Israël est impliqué. Si le monde voulait vraiment aider les Palestiniens, il adopterait une résolution sur leur situation au Koweït, au Liban ou en Syrie. S'il voulait vraiment aider les Palestiniens, il adopterait une résolution condamnant le Hamas, ici, aujourd'hui.

Je vais être clair. Israël protégera toujours ses civils. Nous ne permettrons pas que nos citoyens meurent parce que le monde n'a aucun sens de l'équité. Lorsque des civils palestiniens sont mis en danger par les terroristes dans la bande de Gaza, Israël a plus à cœur et respecte davantage la vie humaine que la plupart des autres pays, en particulier que ceux qui se prétendent solidaires des Palestiniens.

Heureusement, le projet de résolution partial et hypocrite déposé aujourd'hui n'a pas été adopté. Mais la minute de silence du Conseil de sécurité, la résolution S-28/1 du Conseil des droits de l'homme, adoptée le 18 mai, et le projet de résolution d'aujourd'hui ne font qu'enhardir le Hamas. Ils laissent penser que certains membres de la communauté internationale appuient effectivement le Hamas, et confirment au Hamas que la violence et le terrorisme auxquels il se livre ont toutes les chances pas de passer inaperçus. Ils accordent au Hamas une immunité totale. Le seul moyen de protéger les Palestiniens dans la bande de Gaza est d'amener le Hamas à rendre des comptes. Ceux qui ont appuyé le projet de résolution d'aujourd'hui ont choisi de ne pas protéger les Palestiniens. Ceux qui ne l'ont

pas appuyé ont voté pour la protection des Israéliens et des Palestiniens.

**Le Président** (*parle en russe*) : Le représentant de la Bolivie a demandé à faire une nouvelle déclaration.

**M. Llorentty Solíz** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais face aux affirmations du représentant d'Israël, je n'ai pas d'autre choix. Ce que je ne peux permettre, c'est que l'on remette en question la position de la Bolivie en matière de lutte contre le terrorisme. En toutes circonstances et d'où qu'ils viennent, la Bolivie condamnera tous les actes terroristes. Mais puisqu'il s'agit d'une question – je fais référence à l'occupation israélienne des territoires palestiniens – qui fait partie de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, il est également de notre devoir, en tant que membre du Conseil de sécurité, élu par les membres de l'Assemblée générale, de condamner le terrorisme d'État, le terrorisme qui est commis à travers les institutions du Gouvernement israélien – et qu'on me comprenne bien, je parle ici du Gouvernement israélien, pas du peuple israélien, pour qui nous avons le plus grand respect.

Il me paraît très étrange que le représentant d'Israël ait parlé, par exemple, des réfugiés palestiniens au Liban, en Jordanie ou en Syrie. Pourquoi ne leur reconnaît-il pas le droit de revenir là où se trouvaient leurs foyers il y a 70 ans? Ces 6 millions de réfugiés se retrouvent loin de chez eux à cause de la politique israélienne. Et ce n'est pas la Bolivie qui le dit; c'est le droit international. Combien de temps encore vont-ils empêcher ces millions de réfugiés palestiniens de rentrer chez eux? L'Ambassadeur de Palestine nous rappelait qu'aujourd'hui, une employée paramédicale palestinienne est morte, abattue par un sniper. Était-elle, elle aussi, membre du Hamas? Les enfants de 5, 6 et 7 ans qui sont morts dans les différentes attaques menées par Israël contre Gaza étaient-ils, eux aussi, des membres du Hamas?

Nous saluons la décision du Conseil des droits de l'homme qui a adopté, le 18 mai, la résolution S-28/1, demandant de dépêcher d'urgence une commission d'enquête indépendante afin d'enquêter, sans délai, sur toutes les violations présumées du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et toutes les atteintes à ces droits. Nous espérons qu'Israël autorisera cette commission à entrer sur son territoire et dans les territoires occupés, et que celle-ci pourra mener, avec toutes les garanties requises, une enquête indépendante et impartiale car,

qu'il me soit permis de le dire par votre intermédiaire, Monsieur le Président, nous n'avons pas confiance dans la version de la Puissance occupante, qui tente d'occulter la cause centrale et fondamentale de cette situation, à savoir l'occupation illégale par Israël de territoires palestiniens. C'est la question de fond. Ce n'est que lorsque l'occupation prendra fin, lorsque les réfugiés rentreront chez eux, lorsque ce mur d'annexion sera démantelé, et seulement à ce moment-là, que les résolutions du Conseil de sécurité seront respectées.

**Le Président** (*parle en russe*) : Le représentant du Koweït a demandé à faire une nouvelle déclaration.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je serai bref. J'aurais préféré ne pas avoir à répondre à la déclaration du représentant d'Israël. Israël est un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, et lorsqu'il est devenu Membre, il s'est engagé à respecter la Charte des Nations Unies, y compris l'Article 25. Or cet article stipule que les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité. Je me dois donc de demander pourquoi Israël ne respecte pas ses engagements. Pourquoi ne met-il pas en œuvre les résolutions du Conseil qu'il s'est engagé à respecter? Pourquoi ne respecte-il pas le droit international et ses obligations découlant des Conventions de Genève et d'autres conventions internationales?

En ce qui concerne ce que le représentant d'Israël a dit au sujet de ce qu'il a appelé les événements de 1990, je préfère ne pas faire de commentaires, car ses propos sont sans fondement. En outre, ils n'ont rien à voir avec la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en russe*) : Le représentant d'Israël a demandé à faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

**M. Danon** (Israël) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la déclaration du représentant de la Bolivie, il parle avec beaucoup de passion, mais il devrait vérifier les noms qu'il mentionne au Conseil de sécurité. Nous avons vérifié les noms qu'il a mentionnés et avons découverts qu'il s'agissait en fait de membres du Hamas. Chaque fois qu'il mentionnera un nom au Conseil, nous vérifierons si c'est le nom d'un membre du Hamas. Mais je voudrais lui demander aujourd'hui s'il est disposé à condamner le Hamas pour ses actes de terrorisme. Il s'exprime sur tous les sujets avec passion, mais nous voulons l'entendre condamner le Hamas. Est-il en mesure de le faire? L'Ambassadeur du Koweït est-il capable de prononcer le mot « Hamas »? Nous attendons de lui qu'il ait le courage de condamner le Hamas ici, aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Cependant, avant de lever la séance, je souhaite dire quelques mots.

Premièrement, je tiens à remercier toutes les délégations qui ont exprimé leur appui à la présidence russe du Conseil pour le mois de juin. Nous espérons pouvoir compter sur cet appui tout au long de notre présidence.

Deuxièmement, je rappelle que dans le cadre de nos délibérations, nous avons oublié de mentionner que le 1<sup>er</sup> juin est la Journée internationale de l'enfance. La plupart d'entre nous ont des enfants, et je félicite tout le monde à l'occasion de cette journée. Et comme, dans une certaine mesure, nous sommes tous de grands enfants, c'est donc aussi notre journée.

*La séance est levée à 17 h 40.*







